

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 19 JUIN 2019**

N°CT2019.3/062-1

L'an deux mil dix neuf, le dix neuf juin à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Mireille COTTET, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Ange CADOT à Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Michel DE RONNE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Roger DUPRE à Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Bruno HELIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Séverine PERREAU, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Marie-Claude GAY.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Madame Catherine DE RASILLY.



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 19 JUIN 2019**

Nombre de votants : 60

Vote(s) pour : 60

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 19 JUIN 2019

N°CT2019.3/062-1

OBJET : **Finances** - Approbation du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-12 à L. 1612-14, L. 2121-31, L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2018.2/029-1 du 4 avril 2018 adoptant le budget primitif principal 2018 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2018.6/123-1 du 5 décembre 2018 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal 2018 ;

VU le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, en tous points conformes avec le compte de gestion du comptable public ;

CONSIDERANT qu'il revient au conseil de territoire de procéder à l'approbation du compte administratif 2018 du budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

SOUS LA PRESIDENCE DE Monsieur Jean-Jacques JEGOU, premier vice-président, Monsieur le Président s'étant retiré de la séance ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018 de Grand Paris Sud Est Avenir présenté par Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, lequel peut se résumer ainsi :

Accusé de réception en préfecture 094-200058006-20190619-CT2019-3-062-1b- BF Date de télétransmission : 03/07/2019 Date de réception préfecture : 03/07/2019
--

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 19 JUIN 2019

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		6 646 343,33				6 646 343,33
Opérations de l'exercice	53 055 999,89	58 687 253,18	175 871 621,90	185 441 914,68	228 927 621,79	244 129 167,86
TOTAUX	53 055 999,89	65 333 596,51	175 871 621,90	185 441 914,68	228 927 621,79	250 775 511,19
Résultat de clôture		12 277 596,62		9 570 292,78		21 847 889,40
Restes à réaliser	5 552 163,45	1 158 128,41			4 394 035,04	
Résultat définitif		7 883 561,58		9 570 292,78		17 453 854,36

ARTICLE 2 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 3 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ARTICLE 4 : PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions annexé au compte administratif de l'exercice 2018 ci-annexé.

FAIT A CRETEIL, LE DIX NEUF JUIN DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA